LES 3 FLEURONS *D'ENFANCE-TÉLÉ : DANGER* ?

La signalétique
Les 7 trucs chouettes pour gérer la télé avec astuce
La semaine sans télé, suivie des 10 jours sans écran

1994

2014

HISTORIQUE

<u>Décembre 1994</u>

Création de l'association

Enfance en Danger, non aux violences à la télé

À la suite d'un meurtre d'un enfant de 5 ans par deux enfants du même âge, reproduisant une scène télévisée vue la veille.

<u>Depuis 2003</u>

Notre association s'appelle

Enfance-Télé : Danger ?

Historique de

23 juin 1996

Opération BOYCOTT
Le dimanche 23 juin.
dimanche
on
débranche
on va s'amuser

1997

La première

UNE INITIATIVE INTERNATIONALE ORGANISEE PAR

«THE MEDIA FOUNDATION" (VANCOUVER, CANADA)

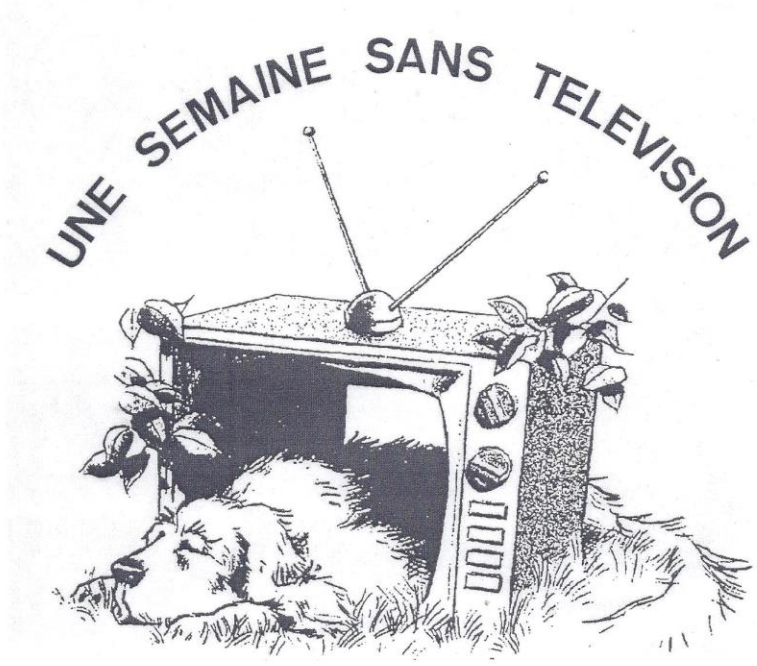

24 -30 AVRIL 1997

LE 24 AVRIL, DES MILLIERS DE GENS ETEINDRONT LEUR TELEVISEUR PENDANT UNE SEMAINE. POURQUOI NE PAS ESSAYER ? IMAGINEZ, PLUS DE RADIATIONS, DE RIRES SUR COMMANDE OU DE VIOLENCE GRATUITE. ET UNE FOIS QUE VOUS AUREZ TESTE LA 'VRAIE VIE', VOUS NE VOUDREZ PLUS RETOURNER A CETTE 'VIE PAR PROCURATION'. ENFIN, NOUS L'ESPERONS...

RESEAU POUR L' ABOLITION DE LA TELEVISION

145 RUE AMELOT, 75011 PARIS
LE PUBLIPHOBE, 56 BIS RUE ESCUDIER, 92100 BOULOGNE

Enfance en danger,
non aux violences à la télé

BP 74 – 62930 Wimereux

ON CONTINUE…

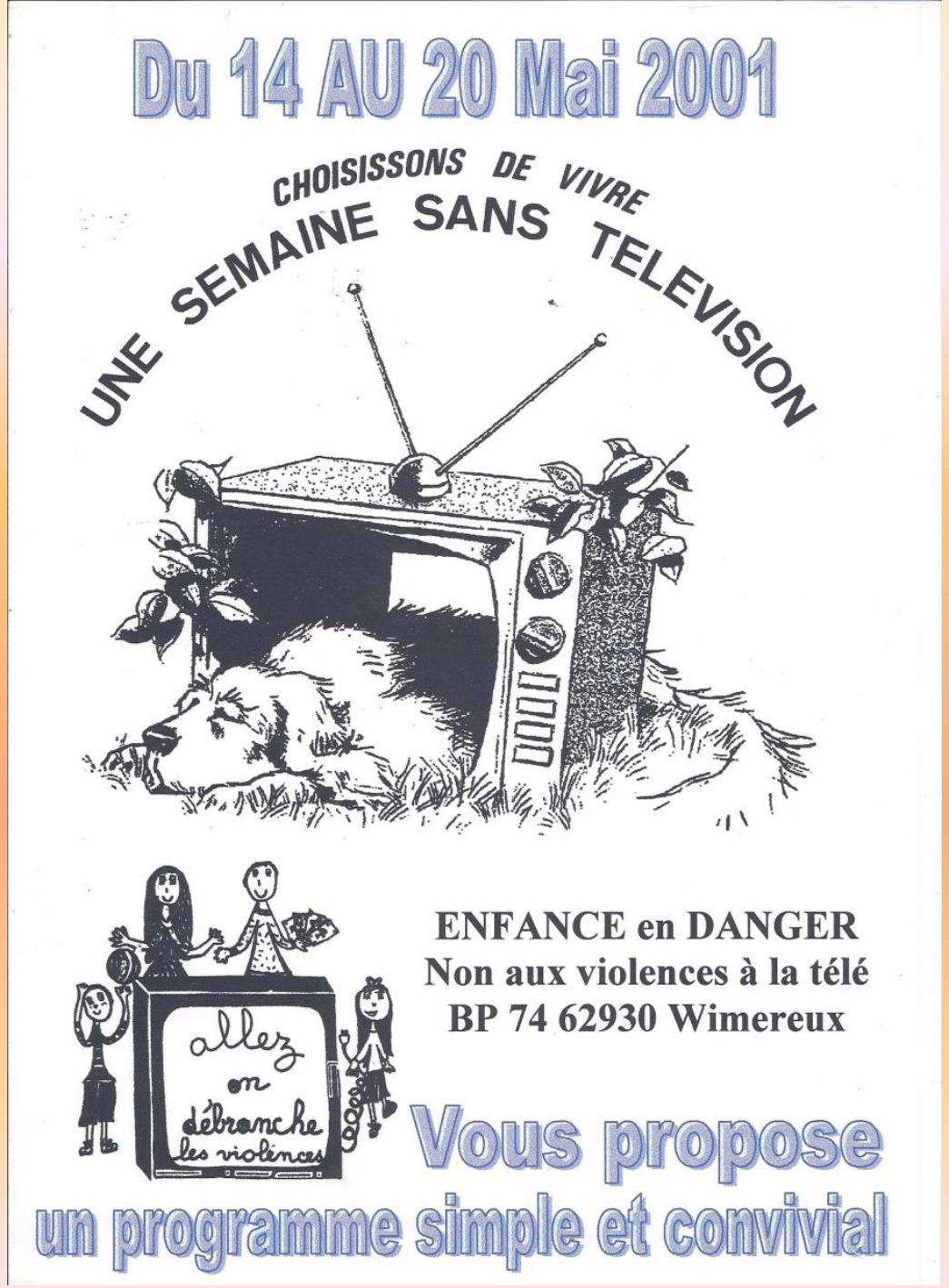
Du 14 AU 20 Mai 2001
CHOISISSONS DE VIVRE
UNE SEMAINE SANS TELEVISION
allez on débranche les violences
ENFANCE en DANGER
Non aux violences à la télé
BP 74 62930 Wimereux
Vous propose
un programme simple et convivial

Chaque année de 1996 à 2008

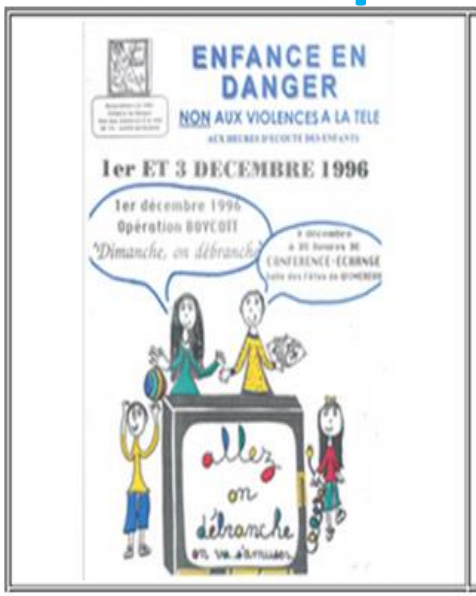

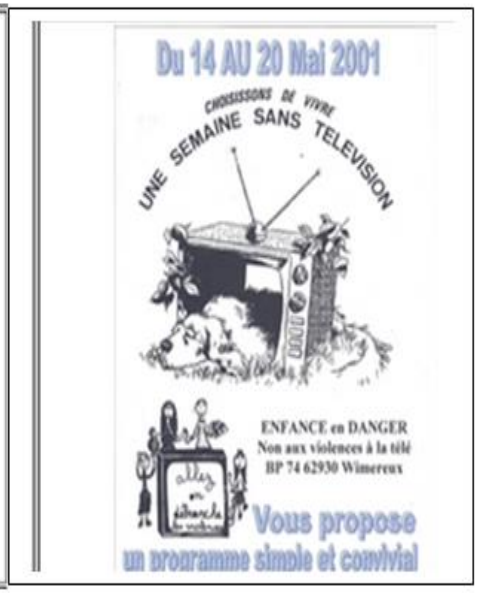

HISTORIQUE

LES 10 JOURS SANS ECRAN depuis 2009

PHOTOS DES ACTIVITES DU DEFI DES 10 JOURS SANS ECRAN à WIMEREUX

10 au 19 MARS 2014

JEUX ANCIENS	CONCOURS DE SOUPE	LES GAGNANTS	QUELQUES PARTICIPANTS
CHAR A VOILE	DANSE	TIR A L'ARC	THEATRE
MAJORETTES	ACCRO DE GYM	TENNIS	BASKET

JEUX ANCIENS-JEUX GIGAMIC CONCOURS DE SOUPE Les Enfants se régalent

La gagnante	2 ème prix	3 ème prix	

Historique De la signalétique

1 ére affiche

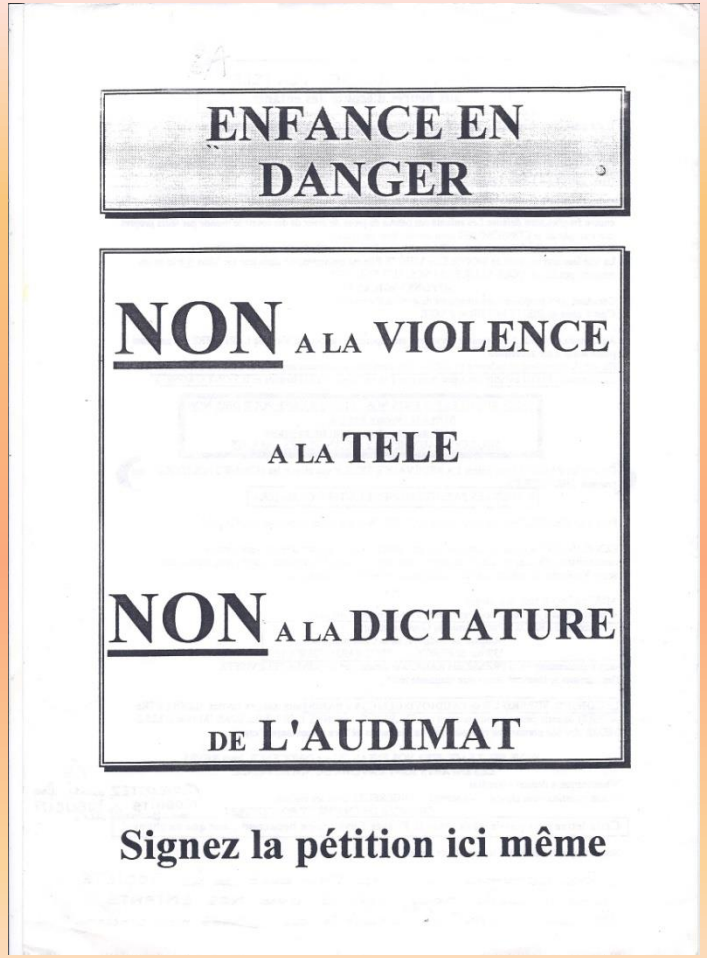

1ère conférence
le 23 décembre 1994 à Wimereux

Wimereux

Conférence à la salle des fêtes

«Non à la violence à la télé !»

«La télévision exerce une très grande influence dans la vie d'un enfant, elle leur sert souvent de modèle. Mais si l'on n'y prend pas garde, cette dernière risque d'abîmer irrémédiablement nos enfants». Voilà le message que Janine Busson a fait passer lors de la conférence donnée à la salle des fêtes.

Sensibiliser les parents

L'association «Enfance en danger», qui vient juste de se créer et qui est présidée par Mme Busson, a pour objectif de sensibiliser les parents au problème de la violence à la télévision aux heures de grande écoute. Janine Busson a ainsi lancé un appel à des particuliers de tous horizons. Elle propose aux personnes choquées par des programmes audio-visuels de se faire connaître par le C.S.A, en remettant dans la boîte aux lettres située à l'accueil de la mairie, un circulaire de revendications. Le but de cette association n'est certes pas d'empêcher les enfants de regarder la télévision, mais plutôt de les protéger face à des programmes dits subversifs ou dangereux.

En tant qu'ancienne institutrice, Janine Busson encourage vivement les parents à occuper les enfants autrement. Il existe ainsi de nombreuses associations qui ont pour but de développer chez l'enfant une passion pour des activités sportives, artistiques, culturelles ou créatives.

L'association se déclare totalement indépendante vis à vis de tout courant politique ou religieux.

Elle a simplement pour ambition de rassembler les différentes personnes dont l'unique but est de protéger l'innocence des enfants.

Le prochaine conférence de «Enfance en danger» aura lieu le 2 février prochain à 20h30, à la salle des fêtes.

1 ère pétition (1994)

PETITION
CONTRE LES VIOLENCES A LA TELE
AUX HEURES D'ECOUTE DES ENFANTS

Cette pétition est à retourner à :

ASSOCIATION ENFANCE EN DANGER
NON AUX VIOLENCES A LA TELE
B.P. 74
62930 WIMEREUX
Siège Social : Ecole pasteur

Il y a quelques semaines, en Suède, un enfant a été tué par deux autres enfants qui venaient de voir « ÇA » A LA TELE.
L'année dernière, en Angleterre, deux enfants ont assassiné un bébé ..
La violence progresse chaque jour ...

Qu'arrivera-t-il demain, **CHEZ NOUS**, si l'on n'y prend pas garde **ENFIN**. Si la télé continue de diffuser **N'IMPORTE QUOI** sous prétexte que :

CELA RAPPORTE DE GROS SOUS. AUDIMAT↔PUBLICITE DANGER
EMISSION DANGEREUSE POUR LES ENFANTS - CHANGEZ DE CHAINE - BOYCOTTEZ-LA
Boycottez aussi les produits de publicité qui y sont liés

La télé sert souvent de MODELE aux enfants qui ne font pas la différence entre fiction et réalité. Or que leur montre-t-elle trop souvent (violence physique morale, verbale, mauvais exemples ... sexe - vulgarités - non respect d'autrui). Comment les enfants perçoivent-ils le monde à travers elle ???

ATTENTION
Si la télé ne respecte pas les enfants, elle leur vole leur enfance
SOYONS VIGILANTS

Certaines télés proposent des émissions de qualité, d'autres pas..... ou pas souvent !
C'est à nous de **BIEN CHOISIR** et d'**AGIR**. Ce sont les **PARENTS** qui paient LA REDEVANCE TELE ; ils élisent les **HOMMES POLITIQUES** qui peuvent **CHANGER ÇA**.

SI TOUS LES PARENTS SIGNENT, LA TELE CHANGERA

Pour cela **PHOTOCOPIONS** cette pétition, **DIFFUSONS-LA dans toute la FRANCE.**
FAISONS SIGNER : famille, amis, voisins, collègues, relations, commerces, comités d'entreprises, associations, groupements sportifs, culturels, personnalités importantes (Maires, députés, sénateurs, conseil général, régional...)
Mais aussi les télés, les radios, la presse, tous les médias.

En signant cette pétition, nous demandons au Président de la République Française et aux Membres du Gouvernement d'exercer toute leur influence pour que l'art. 32 CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT soit respecté par toutes les télévisions françaises

NOM	ADRESSE	SIGNATURE
DARRAS Danielle	Conseil général. 62000 Arras	

Le C.S.A. (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) **39, quai André Citroën - 75015 PARIS**
est chargé de juger des dérives et dangers de la télévision française. Vous pouvez témoigner quand cela est nécessaire.

Nous proposons des sigles par tranches d'âge
E - pour enfant → 11 ans J - pour collèges, lycées A - Adultes T - VRAIMENT tout public V - Quand la violence est prévue

1 er juin 1996, encore une *opération* **SIGNATURES**

CHOISISSONS POUR NOS ENFANTS UNE TÉLÉ SANS VIOLENCES

Pour bâtir, ensemble, une société plus humaine

ENFANCE EN DANGER, NON AUX VIOLENCES A LA TÉLÉ

Association Loi 1901 N° 4620 - B.P. 74 - 62930 Wimereux
Siège Social : Ecole Michelet - 62200 Boulogne-sur-Mer
Pierre Toffé Imprimerie - Tél. 03 21 84 46 60

Opération signature Juin 1996

Mars 1996- SÉNAT-Intervention de Janine Busson au Congrès des Femmes Responsables

Proposition de signalétique

Idéogrammes : Nous proposons que des symboles communs à toutes les chaines, compréhensibles par tous définissent en permanence sur l'écran le public ciblé et la diffusion éventuelle de violences.
Chacun sera averti et responsabilisé : Enfants, Parents ----Télévision et CSA -----Hommes politiques, Législateurs, Etat à son niveau.
Par exemple :

E (Enfants)	rose	Age maternel
	jaune	Age primaire
J (Jeunes)	Vert	Age collège
	Bleu	Age lycée
T (Tous publics)	Orange	Vraiment toute la famille
A (Adultes)	Violet	Strictement réservé aux adultes
V (Violences)	Rouge	Violences prévues (même journaux télévisés)

La télévision doit être plus responsable dans ses choix concernant les enfants, puisqu'elle s'introduit chaque jour dans chaque foyer. Les parents sont en droit d'attendre cela. La télévision publique pour laquelle nous payons la redevance doit donner l'exemple. Toutes les autres chaînes qui ont le même public doivent avoir le même devoir et le même souci. La télévision a énormément de pouvoir, il nous apparaît qu'elle a aussi des devoirs comme tout organisme ou individu responsable

Janine BUSSON-BAUDE

Enfance en Danger, Non aux violences à la Télé.

B.P. 74. 62930 - WIMEREUX

Conférence 3 décembre 1996 avec des Spécialistes de l'Enfance

NON AUX BANDE- ANNONCES VIOLENTES avant les films pour Enfants . 3 décembre 1996

Association Loi 1901
"Enfance en Danger,
Non aux Violences à la Télé".
B.P.74 - 62930 WIMEREUX.

L'Association "Enfance en Danger, non aux violences à la télé"

Réunie en Assemblée générale le 3 décembre 1996,
comptant 21 000 signatures

Constate que dans les salles de cinéma où sont proposés des films destinés aux enfants, sont diffusées au préalable des bandes-annonces à caractère violent n'ayant aucune relation avec le film proposé.

Tout message à caractère violent ou sexuel susceptible d'être vu ou perçu par un mineur est passible d'une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 500 000 F d'amende. (Code pénal n° L227/24)

Demande qu'au cours des projections de tels films soient uniquement proposées des bandes-annonces exemptes de toutes violences physiques, morales ou sexuelles en respect du public.

Nous, parents, responsables de nos enfants, payons une place pour voir un film choisi et adapté à la mentalité enfantine, à sa sensibilité et à son manque de maturité

Nous n'avons pas à payer pour subir une agression que nous ne sommes pas venus chercher.

1996. Le CSA met en place une signalétique peu explicite

LA SIGNALÉTIQUE « JEUNESSE »

LES CATÉGORIES	PROGRAMMATION EN CLAIR	PROGRAMMATION EN CRYPTÉ
Catégorie I **Les programmes pour tous publics.**	Les chaînes ne sont pas tenues d'utiliser ce pictogramme.	Canal+ signalise ces œuvres.
Catégorie II **Les programmes comportant certaines scènes susceptibles de heurter le jeune public.**	Les horaires de diffusion de ces œuvres sont laissés à l'appréciation de la société, étant entendu que cette diffusion ne peut intervenir dans les émissions destinées aux enfants. La société apportera une attention particulière aux bandes-annonces des œuvres relevant de cette catégorie, diffusées dans les émissions pour enfants ou à proximité.	Les horaires de diffusion de ces œuvres sont laissés à l'appréciation de la société. Toutefois, la société doit veiller à ce que les émissions destinées au jeune public ainsi que les programmes et les bandes-annonces jouxtant immédiatement celles-ci ne comportent pas de scènes de nature à heurter les jeunes téléspectateurs.
Catégorie III **Les œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de 12 ans, ainsi que les programmes pouvant troubler le jeune public, notamment lorsque le scénario recourt de façon systématique et répétée à la violence physique ou psychologique.**	Ces œuvres ne doivent pas être diffusées avant 22h. A titre exceptionnel, il peut être admis une diffusion de telles œuvres avant 22h sauf les mardis, vendredis, samedis et veilles de jours fériés. Les bandes-annonces de ces œuvres ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. En outre, elles ne peuvent être diffusées à proximité des émissions pour enfants.	Canal+ s'abstient de diffuser des œuvres de cette catégorie le mercredi avant 20h30.
Catégorie IV **Les œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de 16 ans, ainsi que les programmes à caractère érotique ou de grande violence, susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs de 16 ans.**	Réservées à un public averti, ces œuvres sont diffusables seulement après 22h30. Les bandes-annonces de ces œuvres ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. En outre, elles ne peuvent être diffusées avant 20h30.	La diffusion de ces œuvres ne peut intervenir avant 20h30. Les bandes-annonces de ces œuvres contenant des scènes de violence ou des scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public ne peuvent être diffusées dans la partie en clair du programme ni avant 20h30.
Catégorie V **Les œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de 18 ans ainsi que les programmes réservées à un public adulte averti et qui, en particulier par leur caractère obscène, sont susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs de 18 ans.**	Ces œuvres font l'objet d'une interdiction totale de diffusion.	La diffusion de ces œuvres et de leurs bandes-annonces ne peut intervenir dans les parties en clair du programme ni entre 5h et 24h et, en tout état de cause, doit respecter les dispositions légales relatives à la protection des mineurs.

Le mot pornographique n'est pas écrit ?!

1997 nous dénonçons à travers cette RÉSOLUTION COLLECTIVE

le
ROND
VERT
TROMPEUR

Résolution Collective

À nous renvoyer complétée ci dessous
et signée au verso pour le 10 novembre.

Je soutiens cette résolution

Comité des Usagers
Espace Fort
2 Bis Rue d'Ajaccio
Calais

Association Loi 1901
"Enfance en Danger,
Non aux Violences à la Télé".
B.P.74 - 62930 WIMEREUX.

représentant 21 000 signatures
Présidente
Janine Busson-Baude

l'Enfant & la vie
Bulletin trimestriel

L'enfant & la vie,
bulletin trimestriel
76 rue du Trie, 59510 HEM
Tél: 03 20 757147
Fax: 03 20 66 0416

représentant 27 000 signatures
Directeur de la Publication
Jacques Toulemonde

représentant 500 personnes
responsable:
Mme VAQUETTE

1 - **constatent** que les films, téléfilms, émissions grand public et spots publicitaires présentent DANS LA JOURNÉE des VIOLENCES PHYSIQUES, MORALES ou SEXUELLES en totale infraction aux lois sur la protection de l'enfance et de l'adolescence à la télévision.

2 - **demandent** expressément que soit prévue, au contraire, sous la forme de spots, une ÉDUCATION PARENTALE, une ÉDUCATION À LA NON-VIOLENCE, une ÉDUCATION AU RESPECT DE SOI ET D'AUTRUI.

3 - **constatent** que dès 20h30 sont présentés des films à caractère violent ou sexuel, ne présentant pas d'avertissement visible permanent à l'écran (rond vert), et que la signalétique actuelle est trop laxiste et confuse.

4 - **constatent** que les bandes annonces de ces films utilisent les scènes les plus racoleuses, ceci dans la journée, voire pendant les émissions enfantines.

5 - **constatent** que nous finançons les télévisions alors qu'elles abîment nos enfants par les violences et la banalisation sexuelle.

6 - **constatent** que ces MODÈLES DE VIOLENCE sont REPRODUITS massivement dans la RÉALITÉ (banalisation - imprégnation - assimilation - reproduction) et que nos enfants en sont les premières victimes

Dans l'intérêt de tous nos enfants et de notre société,
nous, parents responsables de nos enfants,
demandons solennellement que les textes de loi
soient appliqués et respectés
à la télévision

T.S.V.P. →

1997 –les 7 trucs chouettes

Extrait de la
Déclaration des Droits de l'Homme

IV

La liberté consiste à pouvoir tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme , n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Extrait de la
Déclaration des Droits de l'Enfant

2--Le Droit aux moyens permettant de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social.

6--Le Droit à l'Amour, à la compréhension et à la protection.

9--Le Droit à une protection contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation.

10-- Le Droit à la protection contre toute discrimation et le Droit à une éducation dans un esprit d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité.

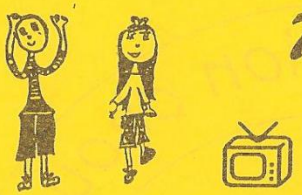

7 trucs chouettes

pour gérer la télé avec astuce
avec votre enfant

1 Surtout, regardez ce que votre enfant regarde.

2 Votre enfant colorie son (ses) émissions préférée (s) dans le programme T.V. (au départ avec vous) il JUGE.

3 Prévoyez avec lui des Plages Télé et des Plages Liberté (ce qu'il veut : jeu, repos, rêverie, même paresse ou ennui : moment du désir pour créer).

4 Enregistrez les très bonnes émissions tardives pour les passer pendant ses plages télé à la place des ***navets*** et autres déchets (y compris bandes annonces et publicités perverses).

5 Faites un test de RESPONSABILITE, n'intervenez pas, laissez le faire . . . Observez . . . puis discutez . . . Est-il content de ce qu'il a vu ? Il met des mots sur son ressenti
plaisir ou malaise ?
détente ou excitation ?
satisfaction ou dégoût, peur, révolte ?
Il devient CRITIQUE
Il pourra ***dire non à ce qui lui est nocif.***

6 Rendez le ACTEUR DE SA VIE. Faites lui redécouvrir les possibilités de son corps (action, sports) et de ses 5 sens : découverte de ressentis positifs.

7 Faites lui découvrir l'énorme potentiel des Associations de quartier et CHOISIR ses HOBBIES. Allez dans votre Mairie : vous serez surpris de la diversité et de la richesse d'activités gratuites ou très bon marché.

Grâce à nous, Le rond vert est devenu bleu,

mais la signalétique reste confuse, alors nous la dessinons et créons affiches, plaquettes…

ATTENTION :

Scènes choquantes pour les enfants

Accord parental souhaitable ?

Ce signe apparaît seulement 60 sec. au générique
et 10 secondes après les arrêts publicitaires

Triangle orange

APRES 22H ? Sauf ??

Interdit aux moins de 12 ans

Œuvre pouvant troubler le jeune public
par sa violence physique et psychologique

Accord parental indispensable ?

Carré rouge

APRES 22H 30

Interdit aux moins de 16 ans

(public averti ?)

Œuvre pouvant nuire au jeune public
par son caractère érotique ou très violent

Croix violette

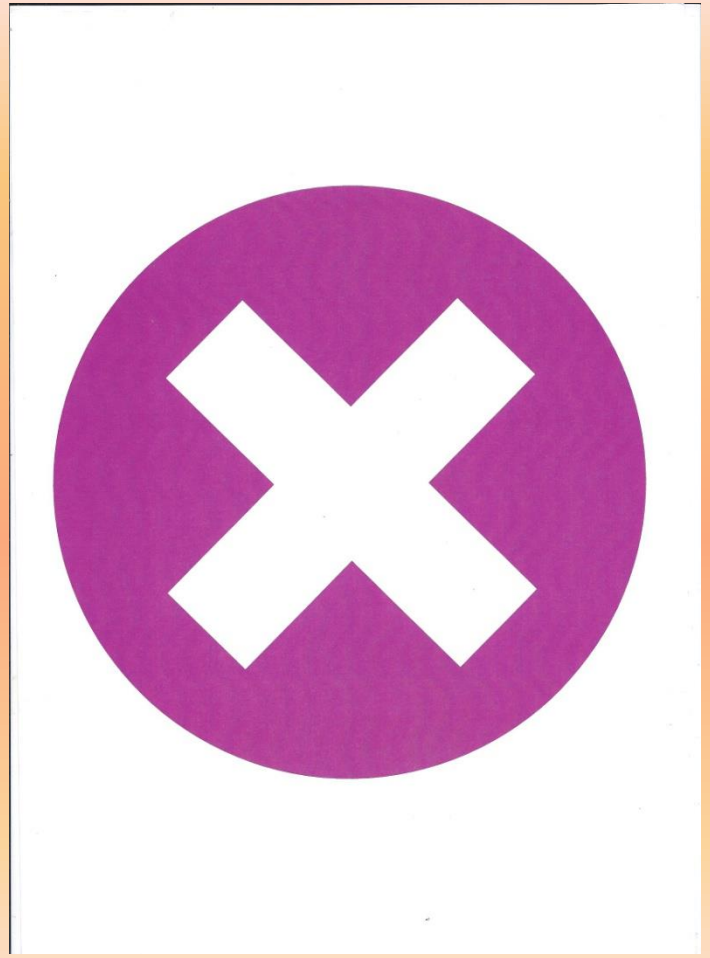

INTERDIT AUX MOINS DE 18 ANS

Strictement réservé aux adultes

Œuvre à caractère érotique,
voire pornographique
ou d'extrême violence
pouvant perturber gravement les Enfants .

Interdiction totale de diffusion sur
les chaînes généralistes

1998 -Manifeste pour l ’enfance

135 000 signatures

MANIFESTE POUR L'ENFANCE

La violence dans notre société augmente encore, alimentée par les violences télévisuelles (physiques, verbales, psychologiques, sexuelles). Les enfants = imitateurs nés en sont de plus en plus souvent auteurs ou victimes.

POUR FAIRE RECULER LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION,

Je Demande solennellement que les 5 mesures suivantes soient prises

1- SIGNALÉTIQUE anti-violence COMPRÉHENSIBLE par TOUS, plus honnête.
(explication renforcée - ROND BLEU pendant tout le film, absent des émissions enfantines)

2- Création d'une COMMISSION de PARENTS et de SPÉCIALISTES de L'ENFANCE

3- Création de FLASHES de VIE (besoins fondamentaux de l'Enfant, respect de l'Autre, résolution non-violente des conflits)

4- Création de films NON-VIOLENTS (Appel aux producteurs, relai UNESCO)

5- APPLICATION VISIBLE des dernières LOIS VOTÉES (Code Pénal n°227/ 24 et Loi du 17 juin 98)

voir au dos

NOM de la PERSONNE ou de l'ASSOCIATION: ASSOCIATION DES FAMILLES
Adresse Avenue Paul Theureau 95290 L'ISLE-ADAM
Nombre de personnes représentées. 232 adhérents

Date: 20 Mai 1999
Signature D. Reynaud

Coupon à signer et à retourner à l'Association Enfance en Danger
Non aux Violences à la Télé B.P.74 62930 Wimereux
http://www.cs-icom./pediatrie/GPublic/NONALATV.htp

DANS VOTRE ÉDITION

Une association boulonnaise se bat depuis quatre ans pour une signalétique plus claire à la TV

Nouveaux pictogrammes : peut mieux faire...

29/06/98 Signalétique modifiée pour la protection de l'enfance et de l'adolescence.
Nouveau: Chaque pictogramme apparaîtra sur les bandes annonces

Quand ?

(I) **Tous publics**

(II) Oeuvre comportant des scènes susceptibles de **HEURTER** le jeune public
(Accord parental souhaitable?)

Seulement 60 secondes au générique et 10 aux arrêts publicitaires

Permanent

(III) **Après 22h00**
Interdit aux moins de 12 ans
Oeuvre pouvant **TROUBLER** le jeune public par sa violence physique et psychologique
(Accord parental indispensable?)

Permanent

(IV) **Après 22h30**
Interdit aux moins de 16 ans
(public adulte).
Oeuvre pouvant **NUIRE** au jeune public par son caractère érotique ou très violent .

(V) **Interdit aux moins de 18 ans**
Oeuvre à caractère pornographique ou d'extrême violence.

Permanent et interdiction totale de diffusion sur les chaines généralistes

Rond vert ou Rond bleu: pendant le film l'enfance n'est pas protégée.

Contre la violence à la télévision

Jeanine Busson part en croisade

Dotée d'une énergie débordante, d'une foi inébranlable dans ses convictions, Jeanine Busson crie haut et fort son refus du diktat de la télévision, d'une certaine télévision en tout cas, celle de la violence, cause selon elle -et d'autres avec elle- de bien des maux de notre société, en particulier vis-à-vis de la jeunesse. Mais son action finit par payer : on l'entend, on l'écoute... et on la reçoit, jusque dans les salons du Sénat. Récit d'un combat.

Ce n'est peut-être pas l'engagement de toute une vie, mais ça y ressemble. Pour Jeanine Busson, l'aventure ne démarre véritablement qu'en 1994. Elle est alors institutrice à Wimereux. Un métier qui, depuis plus de vingt ans, la passionne. "Le choix de la pré-retraite fut pour moi un grand renoncement", reconnaît-elle, "mais je voulais mettre en cohérence mes idées et ma vie". Car pour cette enseignante, l'idée de partir en croisade et de déclarer la guerre aux violences télévisées n'est pas née un beau matin. "Au Baston, là où je travaillais, je constatais déjà des paroles, des comportements anormaux chez les enfants. J'avais déjà bon nombre de discussions avec les parents d'élèves. Cette année-là et la précédente, il y a eu deux faits divers atroces qui ont été relatés dans les médias, un dans un pays scandinave, l'autre en Angleterre. Des enfants avaient tué d'autres enfants, des enfants de 5 ans, à peu près l'âge de mes élèves. Pour moi, c'était une évidence : tout ce que l'on montrait aux enfants à la télé, toutes ces images, c'est comme si elles les formataient, et plus ils la regardaient, plus l'empreinte était forte. Et dans les foyers fragiles, là où il n'y a plus ou pas de repère, où les parents ne jouent plus leur rôle de parents, l'empreinte est encore plus forte". Tout est dit, ou presque.

Depuis, "cela fait sept ans que je me bats, tous les jours, bénévolement", dit-elle.

Jeanine Busson jette un œil critique et sévère sur la télévision d'aujourd'hui.

fuse, les adultes ne la comprennent pas ; parce qu'elle est sous-côtée par rapport au degré réel de violence ; parce qu'elle est différente d'une chaîne à l'autre ; parce qu'elle n'est pas permanente ; enfin, parce qu'elle est allégrement violée par les chaînes de télé. "Théoriquement, les chaînes de télévision n'ont le droit qu'à quatre triangles orange par an (N.D.L.R. : films interdits aux moins de 12 ans) pour ce qui est du début de soirée. Il n'y a pas de limitations à partir du second film. Or, elles en diffusent de plus en plus, mais dès 20h30".

Elle peste contre le C.S.A. : "Nous réclamons un C.S.A. dont le pouvoir de sanction soit rétabli par la loi, et non un pouvoir de contrôle a posteriori", indique-t-elle. "De même, un sage sur neuf chargé du pôle protection de l'enfance, même très motivé, est-ce suffisant ?", s'insurge-t-elle.

Pour renforcer son action, Jeanine Busson s'est rapprochée d'autres associations, comme l'U.D.A.F., l'Union départementale des associations familiales. "Mais je suis complètement a politique", prévient-elle. Indistinctement, elle interpelle députés, sénateurs et le gouvernement, quel qu'il soit. Elle n'hésite pas cependant à souligner qu'elle a beaucoup d'atomes crochus avec Ségolène Royal, qui fait beaucoup pour la protection de l'enfance. "Elle reprend 80 % De mes idées", se plaît-elle à affirmer.

Tous les ans, Jeanine Busson mène une action phare. Elle récolte un peu les fruits de son

2 décembre 2002- Janine Busson reçoit le 2ème prix contre la violence au SENAT

La Semaine dans le Boulonnais

ASSOCIATION Présidente de "Enfance en danger"

Jeanine Busson sur la brèche

■ Jeanine Busson, présidente de l'association "Enfance en danger, non aux violences à la télé", a le sourire. Le 2 décembre, elle a reçu, au Sénat, le 2ème prix au concours FIVA contre la violence. Quelques jours plus tôt, à l'Assemblée nationale, elle fut invitée au colloque des élus locaux contre l'enfance maltraitée. Dans la guerre qu'elle mène contre les violences télévisées, elle marque incontestablement des points.

Son association est désormais aussi connue à Paris qu'à Boulogne. Car la cause de cette militante et mère de famille est relayée jusque dans les plus hautes sphères de l'État. Deux exemples : on ne cesse de commenter le fameux rapport de Blandine Kriegel, qui veut bannir la violence à la télévision, et la signalétique vient d'être modifiée.

Jeanine Busson, ici dans les couloirs du Sénat.

Des progrès, mais...

Bien sûr, son combat est loin d'être gagné. Ainsi, si elle se félicite du changement de signalétique, elle estime que ce n'est pas encore suffisant. "Avant, les gens n'y comprenaient rien. Maintenant le système a le mérite de la clarté et les téléspectateurs peuvent se faire leur propre opinion. Mais, en France, les interdictions sont sous-cotées. Ainsi, un film déconseillé aux moins de 10 ans chez nous est déconseillé aux moins de 14 en Allemagne." Jeanine Busson a des propositions à faire et entend bien poursuivre son action : un CSA renforcé dans son pôle enfance, avec des compétences pénales pour faire aboutir les plaintes et exécuter les jugements, la stricte application de la loi de 1986 qui interdit toute violence gratuite et de pornographie à la télévision, une éducation à l'image à l'école, une signalétique permanente et renforcée, etc.

Enfance en danger organise son assemblée générale ce jeudi à 20 h 15 en mairie de Wimereux. Elle organise ce vendredi après-midi, samedi toute la journée et dimanche matin une exposition-vente de ses créations au magasin Ecomarché de Wimereux.

12 décembre 2002:Rapport de Blandine kriegel, la signalétique chiffrée apparaît

JANINE BUSSON

était intervenue sur

invitation de Blandine KRIEGEL

au Centre Pompidou

devant tous les hauts responsables

politiques et audio visuel

LES PROGRAMMES *Les pictogrammes sont incrustés sur toute la durée du programme*	LES CHAÎNES AUTRES QUE DE CINÉMA	LES CHAÎNES CINÉMA
Les programmes tous publics	Pas de signal	Pas de signal
-10 Déconseillé aux –10 ans Programmes comportant certaines scènes susceptibles de heurter les -10 ans.	- pas de diffusion dans les émissions pour enfants. - attention particulière des chaînes pour les bandes-annonces de ces programmes diffusées dans ou à proximité des émissions pour enfants.	- pas de diffusion dans les émissions pour enfants. - attention particulière des chaînes pour les bandes-annonces diffusées dans ou à proximité des émissions pour enfants.
-12 Déconseillé aux –12 ans Films interdits aux - 12 ans, et programmes pouvant troubler les -12 ans, notamment lorsque le scénario recourt de façon systématique et répétée à la violence physique ou psychologique.	- pas de diffusion avant 22 h, à titre exceptionnel : 20 h 30 mais jamais les mardis, vendredis, samedis, veille de jours fériés ou congés scolaires (pour les films interdits aux -12 ans, pas plus de 4 par an, par chaîne). - les bandes-annonces ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. Elles ne peuvent être diffusées à proximité des émissions pour enfants.	- pas de diffusion le mercredi avant 20 h 30. - les bandes-annonces ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. Elles ne peuvent être diffusées à proximité des émissions pour enfants.
-16 Déconseillé aux -16 ans Films interdits aux –16 ans, et programmes à caractère érotique ou de grande violence, susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des -16 ans.	- pas de diffusion avant 22 h 30. - les bandes-annonces ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. Elles ne peuvent être diffusées avant 20 h 30.	- pas de diffusion avant 20 h 30. - pas de bandes-annonces susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public dans les plages en clair avant 20 h 30.
-18 Déconseillé aux -18 ans Films interdits aux -18 ans, et programmes pornographiques ou de très grande violence, réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des -18 ans.	pas de diffusion	diffusion encadrée - certaines chaînes sont autorisées à diffuser des programmes –18, en nombre limité chaque année*, les abonnés en sont informés. - pas de diffusion de ces programmes ni de leurs bandes-annonces entre 5 h et 24 h. - l'accès à ces programmes est verrouillé. Les parents doivent personnaliser leur code et le garder secret.
Programmes attentatoires à la dignité humaine, à caractère pornographique mettant en scène des mineurs ou d'extrême violence.	pas de diffusion	pas de diffusion

2003 – Les 7 trucs chouettes pour gérer les écrans avec astuce

Conseils & 7 Trucs Chouettes

pour bien gérer la Télé avec votre Enfant mais aussi d'autres écrans

1- REGARDEZ ce que votre enfant regarde.
Petit? Choisissez pour lui,
Plus grand? Choisissez avec lui.

2 ÉDUQUEZ- le au choix
Il colore ses émissions préférées
dans le programme TV
et doit se tenir à son choix.

3 ÉDUQUEZ- le au jugement
Pourquoi aime-t-il ?
Pourquoi n'aime-t-il pas?

4 -Développez son ESPRIT CRITIQUE
Émissions enrichissantes ou néfastes?
Quels sentiments y sont liés ?
Il pourra dire **NON** à ce qui lui est **NOCIF.**

5 Rendez-le RESPONSABLE
L'enfant bénéficie d'un quota*
A lui de gérer son temps

*** 1 heure** par **âge** et par **semaine**.
Ex : **8 ans = 8 h par semaine**

6 - Donnez lui des LIMITES et L'EXEMPLE;
il saura éteindre un écran.
Bannissez télé-tapisserie et zapping

Pas avant 3 ans
Pas avant l'école
Pas avant les devoirs ;
Pas en mangeant
Pas dans sa chambre
(ni contrôle, ni limite)

7 – Constituez votre MEDIATHEQUE et vos programmes familiaux
à partir des BONNES EMISSIONS ENREGISTREES

RENDEZ-LE ACTEUR DE SA VIE
Aidez-le à choisir les activités culturelles, sportives et récréatives
qui lui correspondent, seules ANTIDOTES
à la dépendance à la **télévision et autres écrans**

association enfance-télé : danger ?
Trêve de Violence
B.P. 74 62930 WIMEREUX
Site : www.enfanceteledanger.fr
contact@enfanceteledanger.fr

MANIFESTE

ANTI-

VIOLENCE

2006

130 000 signatures

2006 association enfance-télé-danger

B.P. 74 62930 WIMEREUX
Site : enfanceteledanger.free.fr
e-mail : enfanceteledanger@hotmail.com

SIGNEZ CE MANIFESTE, DIFFUSEZ-LE, FAITES LE SIGNER avant de nous le RETOURNER pour exiger les mesures suivantes :

Nom de la Personne ou de l'Association :
Adresse :
Votre mail :
Nombre de personnes représentées (famille ou association) :
Date et Signature : 28 mars 2007

Association Contre la Prostitution des Enfants
14, rue Mondétour - 75001 Paris
tél. : 01 40 26 91 51
acpe@acpe-asso.org
www.acpe-asso.org

- **Une signalétique permanente, protectrice de l'enfance : cotation européenne** *(ex : sur 100 films européens , en France 80% sont tout public et 20% sont signalisés.*
- *Pour les mêmes films , en Angleterre 20% sont tout public et 80% sont signalisés.*

- **Des Journaux Télévisés qui rendent compte AUSSI de ce qui marche bien dans le monde(expériences mutualisées) et respectent la sensibilité des Enfants.** *Les images choquantes nous rendent voyeurs et nous déshumanisent peu à peu.*

- **La Création de spots d'Education Familiale et Citoyenne en prime time à la télévision** traitant des besoins fondamentaux de l'Enfant et de la résolution non-violente des conflits.

- **Une révision de la publicité sur le modèle suédois :** *La pub française ne respecte ni la sensibilité de l'Enfant ni sa fragilité ni son innocence .L'Enfant y est instrumentalisé.*

- **L'application *du Code Pénal L227-24 sur la Protection de l'Enfance* à propos de l'affichage de rue.** Des images,des messages violents ou pornographiques, des magazines « hard » ou X dont la télévision fait AUSSI la promotion , sont imposés notamment au regard des Enfants, *en infraction totale avec la loi. Les Maires sont responsables et ont le pouvoir de faire appliquer la loi dans leur commune.*

- **l'initiation à L'Ethique à l'Ecole** privilégiant les notions de **Respect** (soi, les autres, la société) **Responsabilité et Réparation** (cette dernière remplaçant la punition)
  - Rappel des Interdits Fondamentaux : (Le crime, le viol et l'inceste)
  - Education à la non-violence. (mise en situation)
  - Education à la gestion de la TV dès l'école maternelle (limite, choix, décryptage).

- **Un accompagnement actif en direction des Parents en difficulté et une formation volontaire et encouragée par modules :**
  - éducation et budget
  - bricolage, cuisine, déco, gym, environnement...

- **La mise en chantier nationale d'un FESTIVAL DU FILM « CHOUETTE »** qui respecte les Valeurs Humaines et l'Enfant en particulier pour redynamiser ce ciment indispensable de notre société.

- **Un pôle : Défense du Parent Téléspectateur auprès de la défenseure des enfants** qui pourrait faire appliquer le principe : ***POLLUEUR – PAYEUR***
  Expression critique hebdomadaire, droit de réponse des parents.

Inauguration de l’ **ALLEE des DROITS de L’ENFANT Novembre 2006**

À WIMEREUX suite aux demandes de Janine BUSSON,

Janine BUSSON au COFRADE

Conseil Français des Associations
pour les DROITS de l'ENFANT (Paris)

Janine Busson a représenté le COFRADE au CIEME de 2009 à 2013

Le 12 novembre 2013, Le CIEME a été dissout

Ce Collectif Inter associatif Enfance et Médias fut créé en 1999 sur l'initiative de Ségolène Royal à la suite d'un questionnaire qu'elle avait envoyé à toutes les associations référentes en matière de protection de l'Enfance.(Dont Enfance-télé: Danger?)

Janine Busson avait travaillé aussi **au sein de la Commission Education aux Médias du CIEME** avec entre autres Elisabeth Bâton Hervé.

Il s'agissait de **répertorier**, pour les présenter au grand public, **toutes les associations qui font de l'éducation aux médias,** (quelle forme, quel public). C'était urgent et important.

Un tableau récapitulatif était à sa phase terminale, il n'a jamais été publié !

La dissolution du CIEME a affaibli encore la PROTECTION DE L'ENFANCE

L’agrément de l’Education Nationale

a été octroyé à Enfance-Télé : Danger ? le 4 décembre 2012
par Monsieur le Recteur de l’Académie de Lille.
C’est une grande fierté.

Après des années de bataille
Le 12 décembre 2012, Enfance-Télé : Danger ?
est fière d’annoncer que

le pictogramme **« -10 » protège**
ENFIN la petite Enfance durant
TOUTE la durée du film,

INFO CSA

Les pictogrammes sont incrustés pendant toute la durée du programme signalisé, y compris, depuis le 12 décembre 2012, le pictogramme « - 10 ans » qui, jusqu'à cette date, apparaissait uniquement en début de programme.

Campagne de sensibilisation à la signalétique

Le CSA la renouvelle depuis 2008

Monsieur Dominique BAUDIS nous en avait avertis au moment du colloque

« Les mineurs et les nouvelles technologies »

initié par « Femmes et enfants du Monde » à Chamonix,

« Enfance-Télé: Danger ? » avait ouvert cette journée.

Suite à nos demandes pressantes, cette campagne dorénavant du 20 novembre à début janvier

Mais, une campagne de sensibilisation par an, c'est trop peu !
Cette campagne gagnerait en efficacité si elle était réactivée plusieurs fois par an. C'est notre leitmotiv.

Pour ses 20 ans

Enfance – télé : Danger ?
a invité
des spécialistes de l'Enfance.

Vous pourrez les retrouver sur notre site Internet dans le KIOSQUE